

COMMUNE D'ÉGRISSELLES-LE-BOCAGE

Séance du Conseil Municipal

du 30/06/2016

Les membres du Conseil Municipal d'Égriselles-le-Bocage, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DESCHAMPS Christian, Maire.

Sont Présents : Tous les Conseillers Municipaux, sauf Mme ALEPUZ Laurence et MM. MARMOIN Jean-Christophe et BRISSOT Christophe absents excusés ayant donné pouvoir respectivement à Mme DEY Marie-Line, M. DESCHAMPS Christian et M. CANET Claude.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut normalement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme DOUBLET Bernadette

Lecture du procès-verbal de la réunion du 14 Juin 2016 : Sans observation.

1 - DOMAINE ET PATRIMOINE

1.1 – Acquisitions

Délibération n° DC 2016/3.1/01 – Achat de parcelles:

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la vente d'une exploitation sur la commune, « Les Serres des Fontaines », rue du Bois Lorris (Les Brouards), par la SAFER Bourgogne Franche-Comté. Il précise l'existence d'un bassin, qui servait de réserve incendie et d'arrosage pour les serres. Il propose que la commune se porte candidate pour l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées ZP n°33 b et 32, correspondante à la surface de ce bassin et de son accès, afin de maintenir une défense incendie sur le hameau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, que la commune se porte candidate auprès de la SAFER pour l'acquisition d'une partie des parcelles ZP 32 et 33 b en vue d'y maintenir une défense incendie sur ce hameau.

1.2 – Autres actes de gestion du domaine public

Délibération n° DC 2016/3.5/01 – Acte de transfert de domanialité par l'État à la Commune :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un acte de transfert de domanialité par l'État à la Commune d'Égriselles-le-Bocage. Il explique que pour l'aménagement de la construction de l'autoroute A19, notamment la section Sens-Courtenay, l'État s'est rendu propriétaire, par acte amiable ou par voie d'expropriation, de parcelles, qui ont donc été incorporées au domaine public de l'État. Il s'agit de trois parcelles cadastrées F 1124 (20ca), F 1185 (8a98ca) et YA 41 (48a48ca), situées « bois des saules » et « plaine des hayes », qui doivent donc être transférées gracieusement à la commune, par cet acte de transfert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, l'acte administratif de transfert de domanialité tel que présenté concernant les parcelles citées ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer cet acte.

2 - FINANCES LOCALES

2.1 – Décisions budgétaires

Délibération n° DC 2016/7.1/19 – Programme Enduits 2016 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la décision de restaurer la route des Fourneaux jusqu'au hameau des Régypeaux avait été prise. Il précise que par convention avec la commune de Cornant, la répartition du coût d'entretien de la route allant des Fourneaux jusqu'au Fours à Chaux avait été fixé à 2/3 à la charge d'Egriselles et 1/3 à celle de Cornant ; la partie restante pour rejoindre les Regypeaux incombant uniquement à Égriselles. Il présente deux devis :

L'entreprise COLAS : 29 993.66€ (partie commune) + 19 997.74€ (partie Égriselles)

L'entreprise EUROVIA : 18 756,25€ (partie commune) + 10 889,50€ (partie Égriselles) pour des prestations moindre.

Des précisions vont être demandées afin de permettre d'affiner l'étude de ces devis.

Au vu de l'avancement de l'année et des nombreux travaux préparatoires, qui doivent être exécutés par les employés communaux, il est envisagé que le programme se fasse sur deux ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE, à l'unanimité, la restauration de la route des Fourneaux jusqu'aux Régypeaux sur le programme d'enduits 2016 et 2017

AUTORISE le Maire à signer le devis qui sera le mieux disant après étude et précisions de ces deux devis.

2.2 -Subventions

Délibération n°DC 2016/7.5/06 – Plan de soutien :

Monsieur le Maire évoque le financement du projet de rénovation et d'aménagement du bâtiment du 4 Grande Rue qui, devenu libre suite au transfert des classes dans la nouvelle école, serait mis à la disposition des intervenants dans le domaine de la santé actuellement installés dans le bourg ou désirant y exercer. Il indique que suite à la mise en place, par l'Etat, du fonds de soutien à l'investissement local dans le domaine du BTP, la région a déployé une enveloppe au même titre. Les critères d'attribution d'une aide financière devraient permettre l'éligibilité du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à solliciter une aide financière auprès de la région Bourgogne-Franche Comté au titre du fond de soutien lié à l'activité du BTP, pour la rénovation et l'aménagement du bâtiment du 4 Grande Rue, en vue de l'installation des activités de santé.

Délibération n° DC 2016/7.10/04 – Acceptation remboursement d'assurance et dons:

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que tous remboursements d'assurance ou dons, ne dépassant pas un certain plafond, au bénéfice de la commune, soient acceptés en comptabilité communale sans qu'il y ait acceptation préalable du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, l'encaissement dans la comptabilité communale de tous remboursements d'assurance ou dons ne dépassant pas un montant de 500€ au profit de la commune, sans qu'il y ait avis préalable du conseil municipal.

3.1 – Aide sociale

Délibération n° DC 2016/8.2/01 – Acceptation aide alimentaire :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission Action Sociale de la commune a reçu une demande d'aide financière ponctuelle pour l'alimentation de M GEORGES Christophe, administré d'Egriselles-le-Bocage, du Conseil Départemental de l'Yonne. La Commission a statué favorablement à cette demande en accordant une aide d'un montant de 200€ à cette personne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE, à l'unanimité, la décision présentée ci-dessus de la commission Action Sociale.

4. INFORMATIONS DU MAIRE

- Précisions relatives au circuit de la Marche Dînatoire 2016
- Lecture de lettres de remerciements pour les subventions accordées par la commune aux Patch Egrisellois et la MFR Sénonais.
- Lecture d'une lettre de remerciements de l'USPG pour notre aide à la bonne organisation de la Rond'Yonne 2016.

5. QUESTIONS DIVERSES :

- M CANET Claude, président du Syndicat scolaire (SIVOS CESV) informe qu'il y aura une forte fréquentation des écoles (215 élèves), notamment sur Égriselles (115 élèves), pour la prochaine année scolaire. La cantine scolaire de Rousson sera dorénavant fournie par le restaurant scolaire du SIVOS CESV.
- M COUVIGNOU Rémi, délégué au syndicat de gendarmerie, donne un compte-rendu de la dernière réunion.
- M LEVESQUE Claude, 2^{ème} adjoint informe que le contrôle « électricité » des bâtiments recevant du public et appartenant à la commune a été réalisé ce jour. Seules l'Église et la maison des sports nécessiteraient des travaux pour remise aux normes.
- La fréquentation de l'Agence Postale s'avérant très faible pendant les horaires d'ouvertures du vendredi soir (16h45 à 18h15), il est décidé d'étudier une modification des horaires.

Séance levée à 22h40.